

CONSEIL ACADEMIQUE DES LANGUES REGIONALES

Sous la présidence de Madame Valérie CABUIL, rectrice d'académie, le conseil académique des langues régionales s'est réuni le **29 novembre 2023 à 14h30**, au rectorat de Lille, afin d'examiner les questions suivantes :

Pour approbation :

1. PV CALR du 28 juin 2022 et du 16 mars 2023

Pour information :

2. L'enseignement du flamand occidental – point sur la rentrée 2023
3. L'enseignement du picard – point sur la rentrée 2023
4. Projets de conventions État/Région pour la promotion et le développement de l'enseignement du picard et du flamand occidental

Questions diverses

Au titre de l'administration :

Madame Valérie CABUIL, rectrice d'académie

Monsieur Paul-Eric PIERRE, secrétaire général d'académie

Monsieur Jérôme COLSON, secrétaire général adjoint de l'Académie,

Madame Rachel GUILLOU, DAASEN du Pas-de-Calais,

Madame Christine LAUER, DAASEN du Nord, chargé de mission, coordonnatrice des enseignements de langue et culture régionales

Monsieur Ewen LECUIT, chargé de mission enseignement des langues master-MEEF, INSPE

Madame Véronique DOMINGUEZ, professeure de langue et de littérature médiévale et directrice de l'UFR des Lettres à l'Université de Picardie Jules Verne

Monsieur Thierry MERCIER, IEN 1^{er} degré Nord, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales

Monsieur Michaël DEROZIER, IEN 1^{er} degré Pas-de-Calais, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales,

Monsieur Derek GALLAGHER, IA-IPR représentant des corps d'inspection pédagogique régionale

Monsieur Julien DOCHEZ, directeur territorial Canopé,

Monsieur Joël SANSEN, chargé de mission académique,
Madame Aline DE RUDDER, EAFC,

Au titre des représentants des collectivités de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs :

Conseillers régionaux

Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY,

Maires :

Monsieur César STORET

Agence régionale de la langue picarde :

Monsieur Olivier ENGELAERE

Monsieur Christiane CALONNE

Monsieur Jacques DUPUICH

Monsieur Guillaume GAST

Monsieur Alain DAWSON

Institut de la langue régionale flamande :

Monsieur Jean Paul COUCHE

Monsieur Christian GHILLEBAERT

Monsieur Frédéric DUFORET

Monsieur Frédéric DEVOS

Au titre des représentants des personnels enseignants :

FSU

Madame Catherine PIECUCH

Monsieur Guillaume BRIOUL

UNSA

Madame Hélène CORRE

Madame Caroline DECROIX

SNALC

Monsieur Mathieu LE REVEREND

FO

Madame Isabelle LORIOT

SGEN

Madame Catherine BODET

CGT éducat'ion

Monsieur Frédéric DESQUIREZ

Au titre des représentants des usagers :

FCPE

Monsieur Ghislain MOUQUET
Madame Aurélie BOULVERT
Madame Amandine VERWAERDE

Invités :

Monsieur Nicolas CAPUT
Madame Maryse DEBERSIN

Le secrétariat de séance est assuré par Stéphanie ALLAEYS, bureau du dialogue social et des instances (BDSI).

Mme la rectrice annonce qu'un invité, Nicolas Caput, doctorant à l'université en histoire-géographie, effectuant une thèse sur les langues régionales dans la région des Hauts de France, est accueilli pour cette séance.

Déclarations liminaires

Mme Piecuch lit une déclaration au titre de la FSU, notamment en regrettant de ne pas avoir été destinataire des documents préparatoires, et en particulier la convention Etat-Région.

Mme Decroix lit une déclaration au titre de l'UNSA-Education.

Mme Calonne lit une déclaration au titre de l'agence régionale de la langue picarde pour remercier Mme la Rectrice de la tenue des conseils réguliers.

Mme la Rectrice présente ses excuses pour les documents préparatoires non envoyés.

Elle partage l'importance de défendre les langues régionales sur le territoire des Hauts de France. La ressource humaine et le référentiel des diplômés sont des sujets complexes qui dépassent le cadre de l'académie. Elle partage aussi l'importance d'associer l'apprentissage des langues de façon globale : langues régionales et langues vivantes, en parallèle avec celui du français. Les langues régionales peuvent aussi favoriser l'appétence des jeunes pour le français.

Les moyens ne posent pas question : l'ouverture de sections de langues régionales n'a pas d'impact sur celle des langues vivantes.

La formation continue devrait s'intégrer dans le cadre de la formation de l'EAFIC. Elle favorise les formations en local et hors temps devant élèves.

Un lien est en effet nécessaire avec la recherche, il n'est pas aisé de créer cette appétence en université.

1. Approbation des procès verbaux

- Approbation du PV du Conseil du 28 juin 2022.

M. Ghillebaert remarque une faute d'orthographe sur son nom (page 7).

- Procès verbal du 16 mars 2023.

Mme la Rectrice les soumet au vote, avec cette modification sur celui de 2023.
Ils sont adoptés à l'unanimité.

2. L'enseignement du flamand occidental - point sur la rentrée 2023

M. Colson commente le diaporama.
Il donne l'état des lieux de l'enseignement du flamand occidental.

Mme Depersin indique que l'enseignement du flamand occidental s'est déployé de façon progressive, notamment dans les territoires où il est d'usage assez courant. Une troisième circonscription s'est ajoutée aux deux de l'an dernier. Les élèves concernés sont un peu plus nombreux.

Sur Dunkerque-Wormhout, une expérimentation avait déjà eu lieu et le territoire était déjà imprégné par le flamand occidental.

Quelques collèges ont rejoint les écoles dans les trois circonscriptions du dunkerquois. Cela permet d'assurer la continuité pédagogique après le primaire.

M. Colson signale un vivier d'élèves supplémentaire qui pourrait intégrer l'enseignement au lycée Monts de Flandre à Hazebrouck.

M. Sansen confirme que ces élèves étant en stage en début d'année scolaire, ils reprennent la scolarité début novembre et s'inscriront à certaines options, dont le flamand occidental, un peu plus tard. L'enseignant n'a pas fait remonter de difficultés particulières.

Mme Lauer précise qu'à cette date, aucun élève n'est encore inscrit.
Le proviseur du lycée a changé, il lui faut du temps pour s'emparer du sujet.

M. Sansen, à la demande de M. Colson, évoque le privé et explique qu'avant novembre, les cours n'avaient pas commencé. Il précise que la démarche relève plutôt de l'initiation dans ces écoles, l'enseignement du flamand occidental ne couvrant donc pas l'ensemble de l'année scolaire.

Concernant la question de la ressource humaine, Mme Lauer indique qu'une nouvelle équipe d'enseignants a pu être recrutée pour cette rentrée. Une intervenante qui exerçait depuis deux ans n'a pas souhaité poursuivre. Elle était salariée en parallèle à l'Institut de la Langue Régionale Flamande (ANVT).

M. Sansen assure un accompagnement pédagogique auprès de ces intervenants, il leur donne des objectifs pour chaque niveau ainsi que des conseils pédagogiques et didactiques. Ils sont en attente d'une formation, il s'agit de trois contractuels.

Mme Lauer assure que les trois enseignants bénéficient d'un contrat.

Mme Depersin précise qu'une conseillère pédagogique a été nommée dans le dunkerquois afin d'assurer entre autres missions l'accompagnement de terrain de ce type de personnels (Dunkerque, territoire plurilingue).

Mme Picuch demande ce qu'il en est de la ressource humaine dans l'enseignement privé.

Mme Depersin signale que pour le privé, les interventions sont prévues à partir de janvier, une demi-heure par semaine, à raison de sept séances en tout jusqu'en CM2. Ce n'est pas le même format que dans les écoles publiques.

M. Sansen signale que l'intervenant est un directeur d'école en retraite qui maîtrise parfaitement la langue flamande. Il ne pourra pas faire face à toutes les demandes. Une intervenante qui exerçait depuis deux ans n'a pas souhaité poursuivre. Elle était salariée en parallèle à l'Institut de langue flamande.

Mme Decroix constate que l'enseignement repose sur des contractuels libres de partir à n'importe quel moment. Elle demande s'il est prévu d'organiser un questionnement des enseignants pour trouver d'éventuels volontaires. Un appel à candidatures pour exercer cette mission lui semblerait utile.

M. Colson répond que cela a déjà été fait. Ce chapitre s'inscrit dans le volet formation, en lien avec les universités. Il s'agit d'inciter les enseignants à s'engager dans le déploiement de l'enseignement des langues régionales.

Quelques enseignants de picard sont des titulaires, en école et même un certifié. D'autres sont intervenants extérieurs rémunérés via des vacances. Ils se sont vus proposer un contrat cette année.

3. L'enseignement du picard – point sur la rentrée 2023

M. Mercier aborde le Nord.

L'initiation a commencé l'an dernier à Aulnoye-les-Valenciennes en CM1 et CM2. Cette année, les classes du CP au CM2 sont engagées dans la pratique, notamment en initiation pour les CP, CE1 et CE2. Une ressource humaine est disponible pour les écoles : l'enseignant n'assure plus la totalité des activités ; il intervient une semaine sur deux dans chaque classe, alternativement dans chaque école (semaine A école A / semaine B école B). A l'avenir, il pourrait ainsi intervenir dans d'autres écoles voire au collège (ce qui n'a pas été mis en place cette année).

M. Derozier aborde le Pas-de-Calais.

A Harnes, l'enseignante qui portait le picard a souhaité muter. Une autre enseignante qui portait également le picard a quitté l'école. Il n'a pas été possible de maintenir cet enseignement qui ne datait que d'un an. Le travail est en cours avec l'agence régionale.

Sur les autres territoires, le picard se développe. Désormais à Berck, une seconde école, sur le même secteur de recrutement de collège, propose également l'enseignement de la langue picarde. La logique est la même à Burbure, qui alimente le collège Cassin où le picard deuxième langue se porte bien.

Ainsi, à Berck, un enseignant a été déchargé à 0,25 pour la langue picarde.

A Allouagne et Burbure, l'enseignement s'effectue sous forme de co-interventions régulières : l'enseignant de la classe et l'ARLP.

Mme Bodet s'étonne de la popularité du picard qui prend davantage que le flamand.

M. Derozier confirme qu'à Allouagne, les personnels sont très motivés, il s'agit de candidatures spontanées. La commune de Burbure est voisine et le bouche à oreille a opéré. L'école de Burbure s'est spontanément manifestée pour intégrer le dispositif.

M. Gallagher cite les collèges concernés. Un temps est prévu dans l'emploi du temps des élèves

pour faire du picard au collège de Berck.

M. Mercier fait remarquer que les élèves de CM2 qui montent en collège n'ont pas adhéré à la poursuite du picard contrairement à ce qui était attendu. Il faudra anticiper, mobiliser davantage cette année et s'appuyer sur le CEC pour ce faire.

Mme Picuch indique que pour la bilangue, il y a toujours une heure fléchée. Elle demande si le parcours est pris sur la DGH.

M. Colson le confirme.

M. Dawson demande si des vacances ont été transformées en contrat également pour le picard.

M. Colson précise que pour le picard, des enseignants titulaires ont pu être trouvés, ils sont épaulés par l'agence régionale pour la langue picarde. Les ressources sont plus importantes en termes d'offre.

Pour le flamand, deux appels à candidature ont été réalisés. Mais jusqu'à présent, aucun dispositif de co-intervention n'a été construit avec l'agence régionale du flamand occidental. Il faut créer une formation permettant de couvrir les besoins. Il existe cependant un projet de DU en lien avec l'université de Lille. Il faudra envisager un nouvel appel à candidature et déployer des actions d'information et de promotion des deux langues régionales, non seulement envers les jeunes mais aussi envers les enseignants.

M. Ghillebaert signale que les enseignants du primaire n'avaient pas été destinataires du 1^{er} appel à candidature. Il encourage à corriger cette situation.

M. Colson souligne qu'il faut aussi pouvoir offrir un dispositif d'accompagnement et de formation pour que l'appel à candidature porte ses fruits.

Mme Decroix demande si le fil-info reçu dans le Pas-de-Calais est diffusé dans le Nord. Il est un bon vecteur d'information.

M. Derozier confirme que le fil-info a permis de communiquer avec les écoles du Pas-de-Calais.

M. Pierre précise que c'est un fil-info départemental.

M. Couche fait une offre de service pour la participation de l'institut en matière de formation. L'institut a élaboré une ébauche de formation sur le volet purement linguistique, il est prêt sur le sujet, il reste seulement à déterminer le rythme des interventions souhaitées auprès des enseignants et le nombre d'heures.

Mme la Rectrice l'invite à se mettre en relation avec le directeur de l'EAFc pour harmoniser les plans de formation.

Mme Picuch pose la question des moyens.

M. Engelaere s'inquiète des horaires de l'enseignement du picard.

Il indique que sur Harnes, la perspective de relancer une action tient notamment à des candidats qui ont adressé leur CV.

M. Mercier indique que sur Aulnoye, une intervention par quinzaine est effectuée par un enseignant missionné à mi-temps (M. MINAIR). La semaine suivante, c'est l'enseignant de la classe qui reprend et exploite ce qui a été fait la semaine précédente.

Mme Lauer ajoute que l'objectif est d'amener les autres enseignants à monter en compétence sur le picard afin que la ressource perdure dans l'école, grâce à la collaboration entre les deux enseignants.

M. Mercier confirme la nécessité de monter en compétence pour assurer la continuité du parcours des élèves sur un territoire (progressivité des apprentissages et qualification des acquis) et de pouvoir déployer un enseignement du picard sur plusieurs sites.

Mme la Rectrice insiste sur l'ambition de développer une politique de formation et de recrutement. Elle évoque l'éventualité de contacter un Inspecteur général.

M. Gallagher confirme qu'un contact est pris avec les IA-IPR également.

M. Colson indique qu'il existe probablement des initiatives locales dont l'académie n'a pas connaissance. Dans ce Conseil, c'est la politique académique qui est développée.

M. Derozier évoque des initiations proposées dans le Pas-de-Calais : découverte entre trois et six séances sur l'année. Il ne s'agit pas du même registre. Les écoles publiques et privées sont concernées à Maroeuil.

Dans la commune de Magnicourt, les équipes sont demandeuses. Or, la motivation des équipes est l'élément moteur du dispositif. Une dynamique locale est à souligner : signalétique, ateliers du soir à destination des enfants et des adultes pris en charge financièrement par la municipalité. Il est possible que le picard soit enseigné dans cette commune l'an prochain.

Mme la Rectrice prend l'exemple des laboratoires de maths pour imaginer des dispositifs similaires en langues régionales. Les collèges seraient le lieu idéal pour initier le sujet. Par exemple pour le picard, il serait possible d'associer les enseignants de français et d'histoire-géographie. Il faudrait trouver un lieu, identifier une équipe ; un projet d'établissement concrétiserait le projet. L'université serait associée.

Le CNR pourrait aider à trouver des moyens.

Selon M. Engelaere, il serait plus facile de s'appuyer sur des enseignants titulaires que sur des contractuels.

Formation

M. Colson aborde le volet formation et les diplômes universitaires. Un DU est proposé à l'université Picardie Jules Verne à Amiens.

Mme Dominguez précise que le DU est instauré à l'université d'Amiens. Elle signale les IA-IPR en charge du dossier à l'E AFC.

40 inscrits au DU sont à noter, dont 20 ont été financés par l'E AFC. Les critères de sélection ont été le continuum de l'enseignement sur plusieurs niveaux entre écoles et collèges dans un même bassin, et la prise en compte des enseignants de lycée ayant accepté de se former, qui sont assez nombreux.

Des changements sont intervenus dans le cadre de la formation suite à un échange en cours de

conseil de perfectionnement. Une partie de la formation est désormais assurée à distance. Les deux tiers restent en présentiel. En outre, des stages ont été ajoutés. Trois stages ont été mis en place pour chaque année. Il s'agit d'ateliers, nourris par la recherche scientifique.

La recherche fait l'objet d'un accueil d'étudiants travaillant sur les langues régionales. Un volet recherche pourrait être ouvert afin d'améliorer la relation entre primaire, secondaire et supérieur.

Mme la Rectrice remercie pour le dynamisme de ce parcours et pour l'ouverture à l'académie de Lille.

M. Colson assure que l'E AFC prend en charge des frais d'inscription.

Un projet d'ouverture d'un DU en flamand occidental est également en cours. Des échanges sont déjà engagés avec l'université de Lille afin de bâtir un projet de partenariat sous forme de convention. Le projet est dans sa phase de construction en termes d'ingénierie de formation. La volumétrie sera ensuite élaborée. L'ouverture est prévue pour l'année 2024-2025. Une action de communication sera menée pour recueillir des candidatures.

M. Ghillebaert confirme que les opérations sont lancées. L'université est très enthousiaste. Il souhaite élaborer un projet qui bénéficiera aux enseignants et futurs enseignants, et aussi apporter des compétences transversales en termes de pédagogie. Un point d'étape sera fait au prochain Conseil académique.

Mme la Rectrice confirme que la promotion sera faite autour du projet.

M. Dochez présente les parcours de formation de Canopé. C'est un opérateur de formation qui dispose d'une mission ministérielle. L'E AFC a contacté Canopé pour réaliser un parcours M@gistère fin de faciliter la formation continue des enseignants en picard et flamand occidental. Mme Pantic a travaillé avec tous les partenaires pour réaliser un parcours de formation. Les deux premiers modules en auto-formation ont été validés. Une formation en présentiel est ensuite prévue à Arras et Lille en février ou mars 2024. Ensuite, un troisième module sera organisé sur six séances de flamand ou de picard.

Mme De Rudder précise qu'il s'agira de rendre accessibles les deux modules validés. Ils sont déjà en ligne. Une partie du parcours sera alors accessible aux personnes inscrites à la formation. Les personnels en demande de soutien ou d'extension à d'autres classes seront identifiés.

M. Dochez indique que six séances existent pour le premier degré. Le second degré sera aussi concerné progressivement.

Mme la Rectrice remercie notamment Canopé, mais aussi l'E AFC.

M. Engelaere demande si les besoins en formation des personnels qui enseignent aujourd'hui les langues régionales ont été recensés. Il souhaite connaître leurs attentes en matière de formation. Il propose de recenser leurs besoins et leurs manques.

Mme De Rudder assure que tous les enseignants sont en attente de formations didactiques.

M. Sansen déclare que, comme il a assuré le recrutement et qu'il assure le suivi régulier de ces enseignants, il connaît parfaitement leurs besoins de formation sur les différents plans : linguistique, didactique et pédagogique.

Mme De Rudder ajoute que si parmi les contractuels, des besoins sont exprimés au-delà de l'enseignement des langues, il existe de multiples formations que l'E AFC peut offrir ; ils doivent se rapprocher de leurs inspecteurs pour les solliciter.

Mme la Rectrice confirme qu'il est nécessaire de recenser les besoins en formation des personnels qui souhaitent enseigner le flamand occidental ou le picard. Ceci permettrait d'améliorer l'offre de formation.

M. Mercier assure que les dispositifs ont été mis en place à partir de la remontée des besoins des enseignants. Un nouveau point d'étape sera mené à mi-parcours.

Mme Decroix craint que le calendrier proposé soit difficile à tenir. Elle prévoit que les réponses seront limitées alors que cela pourrait concerner beaucoup de monde. En conséquence, elle demande de laisser davantage de délai.

Mme De Rudder souligne que février est déjà tardif par rapport à la rentrée. Toutefois, une communication permettra d'amener non seulement les enseignants concernés, mais aussi d'autres enseignants, à découvrir le parcours. L'objectif est de s'adresser à des néo-titulaires.

M. Dochez indique que la formation permet de la souplesse. Elle a été montée le plus rapidement et le plus sérieusement possible.

4. Projets de conventions État/Région pour la promotion et le développement de l'enseignement du picard et du flamand occidental

M. Colson fait part d'une réflexion engagée avec la région afin de formaliser une convention de partenariat pour chaque langue régionale. Le but est de promouvoir et développer l'enseignement des deux langues, dans le respect du volontariat des familles. Il cite les six objectifs pour les élèves.

Mme la Rectrice remarque une avancée dans l'enseignement des langues régionales dans l'académie.

Questions diverses

M. Ghillebaert demande la date du prochain conseil.

Il sollicite une ébauche de prévisionnel du déploiement de l'enseignement des langues régionales pour les cinq ans à venir.

Mme la Rectrice indique que la logique doit être territoriale. En outre, elle ne peut pas être la même pour le flamand, davantage localisé, et pour le picard, géographiquement plus étendu. Les élus auront leur place à prendre. Elle ne peut, seule, savoir combien de villages s'engageront. De même, la liberté est laissée aux familles.

Elle s'interroge sur la manière dont la maîtrise d'une langue régionale peut améliorer l'employabilité des jeunes.

M. Colson souligne que la construction de l'offre se fait de manière annuelle. Le prochain CALR aura lieu en avril-mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

La présidente



Madame Valérie CABUIL

La secrétaire de séance



Stéphanie ALLAEYS

CALR 29/11/2023- déclaration liminaire

Au nom de l'Agence Régionale de la Langue Picarde , je remercie Madame Le Recteur de la régularité des Conseils académiques des langues régionales.

Nous regrettons que l'Académie d'Amiens, qui fait partie de la Grande région académique, ne suive pas ce rythme. Il n'y a pas de CALR mais un comité de suivi qui n'a pas d'existence légale dans les textes et il ne s'est pas réuni depuis le début du mois de janvier 2023.

Le changement de Recteur serait peut-être l'occasion d'envisager, comme cela avait été proposé lors du précédent CALR, une réunion commune des deux académies, une fois par an, sur l'enseignement du picard.

Nous continuons de nous féliciter des très bonnes et très cordiales relations que l'Agence régionale de la langue picarde entretient avec ses partenaires de l'Education nationale.

Pour cette rentrée 2023 se posent néanmoins de nombreuses questions et il y a quelques points de blocage, mais nous sommes confiants dans le fait que nous saurons ensemble trouver les solutions.

Nous tenons à remercier en particulier Messieurs Les inspecteurs MM Gallagher, Derozier et Mercier, ainsi que leurs équipes, pour leur travail et leur écoute.



Déclaration FSU CALR du 29 novembre 2023

En préambule , nous regrettons une nouvelle fois de n'avoir pas été destinataires de documents préparatoires à cette instance , notamment la convention Etat/Région.

Les dernières réformes du collège et du lycée ont fortement fragilisé l'enseignement des langues régionales, là où il existait, comme celui des langues vivantes.

Pour la FSU , les langues régionales sont partie intégrante de notre culture commune et il appartient à l'école publique, accessible à toutes les élèves et à toutes les familles sur l'ensemble du territoire, de contribuer par leur enseignement à leur pérennité pour éviter leur disparition et à limiter les dérives possibles dans l'enseignement privé.

Se pose donc aujourd'hui concrètement la question des moyens spécifiques qui seront mis en oeuvre dans notre académie pour l'enseignement du flamand et du picard mais sans que ces moyens soient redéployés d'autres langues ou d'autres disciplines et en garantissant le développement des langues vivantes , nous pensons en particulier ici au néerlandais.. Moyens à la fois en dotations spécifiques mais aussi en terme de formation .Or les attaques récentes contre la formation continue ne vont pas pour nous dans le bon sens.

Nous tenons à rappeler que l'articulation entre le français, les langues régionales et les langues des pays frontaliers doit continuer à faire l'objet d'un travail départemental et académique d'évaluation, en lien avec la recherche, pour clarifier les situations complexes qui existent .



CONSEIL ACADÉMIQUE
DES LANGUES RÉGIONALES
29 novembre 2023

Il y a un mois presque jour pour jour, les Hauts de France étaient mis à l'honneur avec l'inauguration de la **Cité internationale de la langue française** au château de Villers-Cotterêts. Le choix du lieu n'est pas neutre puisque que c'est dans ce château que François Ier a signé en 1539 l'ordonnance du même nom que l'on présente très souvent comme l'acte fondateur de l'unité linguistique de la France autour du français. Or si cette ordonnance proscrivait l'usage du latin comme langue juridique et administrative, ce n'était pas tant pour imposer le français à tout le monde que pour rendre le droit intelligible dans un « langage maternel françois », soit, selon de nombreux historiens, une langue utilisée dans le royaume et comprise par le peuple. L'ordonnance de Villers-Cotterêts, pourtant loin de s'opposer aux langues régionales, a vu au cours des siècles une autre interprétation, bien plus réductrice, de cette formulation contribuer au roman national d'une unification par la langue française dont sait pourtant qu'elle ne s'imposera que bien plus tard dans le quotidien des familles.

Aujourd'hui, la maîtrise du français par les élèves est un sujet de préoccupation majeure au regard des évaluations nationales, et, dans ce contexte, l'encouragement à l'apprentissage des langues régionales pourrait sembler anecdotique voire anachronique. Or, si on sait que la pratique d'une langue étrangère, d'origine ou régionale contribue à la maîtrise de sa propre langue, encore faut-il convaincre.

Tout l'enjeu de ce qui se construit aujourd'hui autour du picard et du flamand occidental est, paradoxalement, de redonner aux anciennes langues vulgaires toutes leurs lettres de noblesse pour les rendre à nouveau populaires !

L'UNSA Éducation est attachée à la richesse linguistique et culturelle que représentent les langues régionales trop longtemps négligées et dont il convient désormais de promouvoir l'usage auprès des élèves et, plus encore peut-être, de leurs parents.

La diversité linguistique ou le bilinguisme et l'ouverture culturelle qu'ils impliquent sont autant de chances qui sont données aux élèves d'enrichir leurs connaissances, de leur ouvrir de nouvelles perspectives et de développer leur pensée. Les conditions de la réussite sont :

- Un parcours fluide et une continuité pédagogique pour les élèves.
- L'accompagnement et une formation adaptée pour les personnels volontaires.
- La valorisation des actions menées et du travail engagé.
- L'assurance que cet enseignement ne soit ni élitiste ni clivant dans ses contenus ou sa mise en œuvre.
- La mise en place de partenariats efficaces pour la promotion et la pratique des langues régionales en dehors du cadre scolaire.

L'UNSA Éducation restera vigilante sur tous ces sujets.

Nous vous remercions de la tenue de ce conseil et de toutes les informations et réponses que vous voudrez bien nous apporter.